

Fiches thématiques FNARS

FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI et REPENSER LES MINIMA SOCIAUX

Données chiffrées

- Nombre de personnes sans emploi ou exerçant une activité précaire : 8 millions
- Nombre de chômeurs de longue durée : 1,7 millions (plus de 38% des inscrits, contre 30% il y a trois ans ; depuis mars 2011, hausse de 23% du nombre de personnes sans emploi depuis plus de 3 ans)
- Chômage des jeunes : 21,8% des jeunes sont au chômage
- Formation professionnelle : 13 % seulement des fonds de la formation professionnelle bénéficient aux demandeurs d'emploi (700 000 bénéficiaires)
- Nombre de chômeurs en formation : 8 % (14 % en 1990)
- 80 % des recrutements se font avec un CDD
- Un conseiller de Pôle Emploi suit en moyenne 100 demandeurs d'emploi

Principaux constats

Les difficultés d'accès à un emploi de qualité constituent aujourd'hui, dans notre pays, la première source de précarité et d'exclusion. Nombre d'individus connaissent des alternances entre travail précaire et chômage. Perdre son travail entraîne de plus en plus une longue période d'inactivité, augmentant fortement le risque d'exclusion. L'accès à un premier emploi stable est difficile pour un jeune, même diplômé.

Travailler peut ne plus procurer les ressources suffisantes pour vivre dignement et de plus en plus de personnes sont aujourd'hui des travailleurs pauvres. Les conséquences sont nombreuses sur le logement, la santé, et l'éducation des enfants, et amorcent des processus de désocialisation. C'est l'accès aux droits fondamentaux qui est remis en cause.

Face à cette réalité, malgré ses ajustements successifs, notre système de protection sociale apparaît inadapté : les situations de rupture sociales se multiplient, notamment pour les jeunes et les familles monoparentales. Les minima sociaux se développent, assimilables à une indemnité de chômage par défaut, alors qu'ils ne devaient être qu'un filet de sécurité transitoire.

Un modèle de société dual s'installe, nuisant à la cohésion sociale, avec d'un côté, ceux qui travaillent régulièrement et bénéficient d'une assurance sociale de bon niveau ; et de l'autre, ceux qui naviguent entre précarité et misère, stigmatisés comme « ne voulant pas travailler ». Les ressources consenties par la solidarité nationale pour les assister ne leur permettent pas de sortir de la survie, et les exposent néanmoins à être accusés d'abuser du système aux yeux d'une partie de la nation.

Or, tout individu peut basculer un jour dans cette précarité et s'y retrouver bloqué : l'ensemble des citoyens a intérêt à ce que notre société soit en mesure de prévenir les ruptures et d'accompagner vers l'autonomie ceux qui en sont éloignés. Il s'agit d'un investissement gagnant à coup sûr, que ce soit en termes de productivité économique, de santé publique ou de sécurité.

Les propositions de la FNARS

Instaurer un **droit à l'activité**, assorti d'une **obligation de résultat** pour le service public de l'emploi. Cela passe par :

- La reconnaissance d'un **droit universel à un accompagnement socioprofessionnel**, pour toute personne privée d'activité, quand la situation le nécessite. Orienté vers la vie active, cet accompagnement apporte un soutien social global à la personne face à ses difficultés familiales, de santé, ou de logement. Si la personne a des devoirs, le service public de l'emploi a également une obligation de résultat pour lui proposer au moins deux offres adaptées sur une période de trois mois : formation professionnelle, emploi de qualité ou aide à la création d'activité.
- L'instauration d'un **droit individuel à l'éducation-formation tout au long de la vie**, en assurant un rééquilibrage de la formation professionnelle en direction des chômeurs, en particulier les moins qualifiés : c'est aussi un moyen efficace pour lutter contre le chômage de longue durée.
- La création d'une **assurance chômage universelle** pour garantir un niveau de ressources minimal, en rapprochant l'assurance chômage des minima sociaux. Ouverte à partir de 18 ans à toute personne à la recherche d'un emploi, en formation, ou active mais dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté, cette assurance unique permettra d'éviter le basculement dans la pauvreté. Pour les jeunes, elle est la contrepartie de l'investissement qu'ils consentent pour préparer leur avenir et contribuer ainsi à l'avenir collectif.
- L'utilisation et l'orientation effectives du **Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels** pour la formation des moins qualifiés et des chômeurs de longue durée.

Ce droit à l'activité constitue la reconnaissance du challenge que peut constituer la recherche d'un emploi, qui nécessite de plus en plus souvent une réorientation professionnelle ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel.

Les propositions de François HOLLANDE et les premières annonces du gouvernement

Pendant la campagne présidentielle, François Hollande a annoncé qu'il « mettrait en place, en concertation avec les partenaires sociaux, la **sécurisation des parcours professionnels**, pour que chaque salariés puisse se maintenir dans l'entreprise ou l'emploi et accéder à la formation professionnelle. Le financement de la formation sera concentré sur les publics les plus fragiles, les moins formés et les chômeurs. Je renforcerai les moyens de Pôle Emploi ».

***Commentaire :** orientation cohérente avec nos propositions, il faudrait y ajouter la question de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, que le renforcement des moyens de Pôle Emploi peut permettre, à condition toutefois d'organiser la complémentarité entre les dimensions sociale et professionnelle de l'accompagnement.*

François Hollande a également annoncé la création d'un « **contrat de génération**, pour permettre l'embauche par les entreprises, en contrat à durée déterminée, de jeunes, accompagnées par un salarié plus expérimenté, qui sera maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ en retraite ».

***Commentaire :** mesure intéressante sur le principe, qui ne pourra constituer qu'une mesure d'appoint. La notion de tutorat est à préciser. Evaluer les effets d'aubaine et les effets de seuil. Obtenir des garanties quant à la pérennité de ces contrats (pouvoir mesurer les passages de CDD en CDI).*

François Hollande à promis qu'il : « lutterait contre la précarité qui frappe avant tout les jeunes, les femmes et les salariés les moins qualifiés : à cette fin, **j'augmenterai les cotisations chômage** sur les entreprises qui abusent des emplois précaires. »

Commentaire : la FNARS soutient le principe des bonus / malus pour inciter les entreprises à se mobiliser en matière d'insertion dans l'emploi de qualité des personnes qui en sont éloignées. La mesure annoncée doit cependant s'intégrer dans une réforme structurelle de plus grande ampleur, largement concertée avec l'ensemble des acteurs (SPE, associations, partenaires sociaux, employeurs).

François Hollande s'est engagé à « créer 150 000 emplois d'avenir pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et l'action des associations, en priorité dans les quartiers populaires ».

Commentaire : attention au stop and go des contrats aidés, attention également à la qualité des contrats mis en place (suffisamment d'heures, revenu décent, accompagnement et formation...). Voir aussi notre fiche « politique jeunesse ».

François Hollande a affirmé qu'il « relancerait la politique des transports pour lutter contre la fracture territoriale qui exclut une partie des habitants de l'accès aux emplois et services publics ».

Commentaire : engagement à suivre, dans le cadre du renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel global des demandeurs d'emploi.

Éléments de calendrier :

- Juillet / août 2012
 - o Lancement des principaux chantiers nationaux du quinquennat lors de la **Conférence nationale pour la croissance et l'emploi** de mi-juillet 2012 : politique de l'emploi et de la formation (priorités : emploi des jeunes et des seniors, sécurisation des parcours...)
 - o *Commentaire* : les acteurs de l'insertion demanderont à être partie prenante à cette conférence.
- Août 2012 / juin 2013
 - o Création des emplois d'avenir et du contrat de génération dans une loi pour l'emploi et la cohésion sociale.
 - o Loi cadre sur l'Economie Sociale et Solidaire
 - o *Commentaire* : les acteurs de l'insertion demanderont un suivi et une évaluation rigoureuse des mesures mises en œuvre. Voir également notre fiche « Insertion par l'Activité Economique »